

## Le Directeur Général

Paris, le 14 mars 2016

Mesdames, Messieurs, Chers Collaborateurs,

Le rapprochement d'AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A cette date, les collaborateurs des GIE AG2R, RÉUNICA et SYSTALIANS ont été transférés au sein du GIE AG2R RÉUNICA créé à cet effet, et une période de quinze mois s'est ouverte pour négocier et finaliser un nouveau statut, les accords mis en cause par ces transferts au sein du nouveau GIE cessant de produire leurs effets au 31 mars 2016.

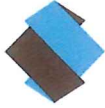
Les négociations engagées en 2014 ont abouti à trois textes :

- un projet d'accord collectif d'entreprise relatif à la durée du travail, au compte épargne temps, à la rémunération et au plan d'épargne d'entreprise des collaborateurs du GIE AG2R RÉUNICA ;
- un projet d'accord collectif d'entreprise relatif à la fin de carrière, à la retraite supplémentaire, et au plan de retraite collectif des collaborateurs du GIE AG2R RÉUNICA ;
- un projet d'accord collectif d'entreprise instituant un régime collectif et obligatoire de remboursement des frais médicaux et de prévoyance.

Ces textes, considérés comme aboutis, qui constituent ensemble le nouveau statut ont été adressés aux organisations syndicales représentatives.

Celles-ci ont fait savoir à la Direction qu'elles ne signeraient pas les textes en l'état, mettant en avant qu'à leurs yeux des manques et des points de désaccord, subsistaient. En conséquence, considérant que les positions ne sont plus très éloignées, elles ont demandé un délai supplémentaire de trois à six mois pour finaliser la négociation.

Les textes proposés constituent la base d'un statut de bon niveau, dans le contexte des groupes de protection sociale (GPS), étant rappelé que nos grands concurrents séparent retraite complémentaire et prévoyance.



Il n'est pas possible dans une période durant laquelle la réglementation d'une part, nos assurés et clients d'autre part, nous contraignent à mettre en œuvre des mesures d'économies substantielles, de proposer un statut qui serait l'addition de ce qui se faisait de mieux dans chacun des trois GIE. L'empilage du meilleur n'est pas possible !

En particulier, l'Accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015 relatif aux retraites complémentaires Agirc – Arrco – AGFF impose aux GPS une nouvelle baisse des frais de gestion de 300 millions d'euros sur la période 2019 -2022, qui s'ajoutent aux 300 millions exigés sur la période 2012 – 2018. Comme nous « pesons » environ un quart de la retraite complémentaire Agirc – Arrco, cela représente un effort d'environ 150 millions d'euros imposé à notre Groupe sur l'ensemble de la période.

Les équipes de la Direction des Ressources Humaines n'ont pas ménagé leur peine afin de négocier et proposer un corpus de textes qui ne représentent pas loin d'une centaine de pages. Je leur en exprime toute ma reconnaissance et toute ma confiance.

Ceci rappelé, je souhaite également exprimer ma confiance dans le souhait des représentants syndicaux d'aboutir à un accord pour un statut qui soit socialement et économiquement acceptable.

C'est pourquoi nous avons décidé de répondre positivement à la demande de prolongation de la période de négociation, qui se poursuivra donc jusqu'au 30 juin 2016.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, un nouveau statut devra donc se mettre en place, les accords existants cesseront de produire effet.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce message.

André RENAUDIN